

RÉSOLUTION

Province: Québec

Lieu: Opitciwan

Date: 04 février 2010 Quorum: 4 sur 7 membres

Résolution no.: 2010-02-04-072

FINANCEMENT DE DÉVELOPPEMENT DE MISE EN MARCHÉ AUTOCHTONE

ATTENDU QUE afin de minimiser les impacts négatifs des variations du marché du bois d'œuvres Nord-Américain, la SEC Scierie Opitciwan veut développer une mise en marché de ses produits et ce aux Premières Nations de l'Est du Canada.

ATTENDU QUE le mandat confié à un consultant externe coûterait 20 000\$ et que l'aide financière obtenue à ce jour est de 8 800\$(MAINC). De plus, comme le CAO dispose d'une enveloppe budgétaire dans le cadre de l'entente avec le Secrétariat des affaires Autochtones(FIA) et que des sommes sont toujours disponibles.

IL EST RÉSOLU QUE pour réaliser l'étude de mise en marché, le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan priorise le projet et demande au Secrétariat des affaires autochtones de verser la somme de 9 200\$ à même l'enveloppe développement économique de son budget (FIA) et ce à titre d'aide financière non remboursable.

Proposé par: Martine allashish

Secondé par: hour-michel buhé

Kegina Chachai

Chef